

## Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle délibérera sur les résolutions suivantes :

### Résolution 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2014, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

### Résolution 2

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de 175.455,11 € de l'exercice au compte "autres réserves".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 653.341 €. En tant que de besoin, et conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

### Résolution 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve la poursuite des conventions anciennes et la conclusion d'une nouvelle convention portant sur l'octroi du bénéfice de la mutuelle d'entreprise au Directeur Général.

### Résolution 4

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierre Lambert comme administrateur, coopté par le Conseil

d'Administration en date du 16 avril 2014 (en remplacement de Madame Myriam BERLIOZ, démissionnaire) pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

### Résolution 5

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de Hélène Lesauvage, Jean-Marc Hyvert et Karine Paternostre viennent à expiration ce jour, décide de procéder à l'élection du 1/3 sortant.

Liste des candidatures enregistrées à la date de l'envoi de la convocation : Hélène Lesauvage, Jean-Marc Hyvert, Karine Paternostre.

Les 3 candidats obtenant les plus de voix seront élus pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

### Résolution 6

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence à la somme de 7.500 €.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

### Résolution 7

L'Assemblée Générale approuve la proposition de mise en place d'un système de remise accordée aux coopérateurs d'Aquarius. Le choix du système de remise et de ses modalités de mise en oeuvre est confié au Conseil d'Administration.

### Résolution 8

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

## Formulaire de vote par PROCURATION ou de vote par CORRESPONDANCE

pour les Assemblées Générales Ordinaires Annuelles 2015 (AG 1 : 23 mars 2015 et AG 2 : 03 avril 2015)

N° coopérateur : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse électronique : .....

Si vous ne pouvez être présent à l'AG, vous pouvez choisir **UNE SEULE** des 2 solutions suivantes :

### Soit voter par correspondance

J'émet le vote par correspondance suivant en barrant les mentions inutiles :

Résolution n°1 : OUI - NON - ABSTENTION

Résolution n°2 : OUI - NON - ABSTENTION

Résolution n°3 : OUI - NON - ABSTENTION

Résolution n°4 : OUI - NON - ABSTENTION

Résolution n°5 (Possibilité de rajouter des noms. Laisser 3 noms maximum) :

Hélène Lesauvage, Jean-Marc Hyvert, Karine Paternostre

Résolution n°6 : OUI - NON - ABSTENTION

Résolution n°7 : OUI - NON - ABSTENTION

Résolution n°8 : OUI - NON - ABSTENTION

Fait à ..... le ..... Signature

### Soit voter par procuration

**Le pouvoir est valable pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> AG.**

Pouvoir au président

Pouvoir à M. (1) .....

N°coopérateur : .....

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SA Coopérative AQUARIUS

Fait à ..... le ..... Signature

(1) Vous pouvez remettre une procuration à un autre coopérateur, à votre conjoint ou au partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité. Si vous indiquez un nom, vérifiez que votre mandataire sera bien présent à l'Assemblée générale sinon, votre pouvoir ne pourra pas être pris en compte. Si vous n'indiquez aucun nom, votre pouvoir est également valable, les votes sont alors favorables à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et défavorables à l'adoption de tout autre projet de résolution. Les coopérateurs ont le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

**Merci d'adresser ce document signé par courrier au siège social à :**

Aquarius Pringy - 152 rue de la Gare - 74370 PRINGY

ou par mail à [compta@aquarius74.org](mailto:compta@aquarius74.org) ou de le déposer dans votre magasin.

Pour être pris en compte, les votes par correspondance doivent être parvenus chez Aquarius au plus tard 2 jours avant l'Assemblée Générale.